

A dark blue vertical bar on the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right from the bar, containing the date.

09/02/2023

Programme de subvention pour la réduction des déchets domestiques

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez (MUNSAR) place la protection de l'environnement, dont la gestion écoresponsable des matières résiduelles, au cœur de ses priorités. Elle souhaiterait montrer son engagement en se positionnant de façon proactive derrière le mouvement « zéro déchet » et ainsi contribuer à la réduction des déchets envoyés à l'enfouissement.

Au Québec, 10 millions de tonnes de déchets sont générés annuellement dont 5,3 millions finissent leur cycle de vie dans les lieux d'enfouissement. Bien que la conscience collective s'éveille au recyclage et au compostage, la quantité de déchets produits par habitant ne cesse d'accroître. La réduction à la source et le réemploi deviennent les pratiques de première ligne à adopter afin réduire les quantités matières résiduelles.

MUNSAR a adopté un programme afin de subventionner l'achat de couches lavables et des produits d'hygiène féminines durables. En effet, les couches jetables pour bébé représentent le troisième déchet en importance dans les dépotoirs du Québec. L'alternative des couches lavables permet d'éviter l'enfouissement de 5 000 à 7 000 couches jetables par enfant, en plus d'être économiquement avantageuse. Pour les protections hygiéniques, une femme en utilisera en moyenne 12 500 au cours de sa vie, tandis qu'une coupe menstruelle peut être utilisée jusqu'à 10 ans, ce qui permet une réduction significative de la quantité de déchets.

Dans cette même optique, MUNSAR souhaite élargir son programme de subvention en y intégrant plus de produits du quotidien durables. Plusieurs de nos actions journalières génèrent des quantités énormes de déchets causées par l'utilisation des produits à usage unique tels que les cotons-tiges, rasoirs, disques démaquillants, filtres à cafés, etc. La municipalité souhaite alors s'engager à subventionner l'achat des produits du quotidien écoresponsables et durables.

I. Produits d'utilisation quotidienne à considérer :

1. Produits d'hygiène réutilisables

- Nouvelle naissance : couches lavables pour bébé, achat de tissu pour la confection des couches lavables, culottes d'entraînement à la propreté, compresses d'allaitement lavables
- Produits d'hygiène : coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables, protège-dessous lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, achat de tissu pour la confection de serviettes hygiéniques lavables
- Incontinence : couches, protections hygiéniques et sous-vêtements absorbants
- Brosse à dent en bambou ou en érable
- Coton-tige réutilisable
- Rasoir électrique
- Papier hygiénique ou mouchoirs lavables
- Tampons démaquillants lavables
- Bidet

2. Utilitaires de cuisine réutilisables

- Couvre-bols

- Film alimentaire en cire d'abeille
- Sac de congélation en tissu
- Essuie-tout
- Filtres ou capsules à café
- Pochettes à collation, avec bouchon, pour compotes, yaourts et autres
- Sacs pour les courses
- Pailles
- Balles de séchage en laine ou en plastique

3. Électroniques et autres

- Piles rechargeables
- Chargeurs à piles rechargeables
- Tondeuses à bras

II. Conditions d'admissibilité

Le nouveau programme de subvention est en vigueur à partir de janvier 2023. Pour y être admissible, il faut :

- Être **résidant** de Saint-Alphonse-Rodriguez et fournir une preuve de résidence,
- Effectuer les achats auprès d'entreprises établies au Québec,
- Fournir les factures originales datées,

Nouvelles naissances :

- Fournir une preuve de naissance de l'enfant;
- Présenter la demande dans les 12 premiers mois après la naissance de l'enfant;
- Une seule demande par enfant sera acceptée.

Produits d'hygiène féminine durables :

- Une même personne pourra déposer une nouvelle demande après deux ans.

Un montant de 50 % du coût d'achat total sera accordé par requérant et par adresse de résidence. Le montant minimum de remboursement est fixé à 50 dollars jusqu'à une somme maximale de 125 dollars. Pour un achat effectué auprès d'une entreprise de Matawinie, un montant de 65% du coût d'achat total sera accordé. Le montant maximal annuel alloué à ce programme est de 2000 dollars. La personne à contacter pour toute information est Désirée Nzamba à environnement@munsar.ca.